

AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

Intervenant communautaire

Régulier à temps plein, syndiqué

Horaire variable du dimanche au samedi (jour, soir et fin de semaine)

35 heures par semaine

Salaire : entre 50 577 \$ et 72 800 \$ par année

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2026-47

Date d'affichage : 26 mars au 10 avril 2026, 16 h 00



DESCRIPTION DU POSTE

L'intervenant·e communautaire assure une présence active auprès des membres de la communauté afin d'offrir un soutien de proximité, prévenir diverses problématiques sociales et favoriser le développement du pouvoir d'agir. Par une présence active sur le terrain, la personne titulaire du poste établit des liens significatifs, accompagne les individus dans leur quotidien et les oriente vers les ressources appropriées. Il·elle contribue directement au bien-être et à la mobilisation de la population, en collaboration avec les partenaires et les équipes du CNW.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



WENDAKE

CONSEIL DE LA
NATION WENDAT

EXIGENCES

- DEC en travail social, en éducation spécialisée, intervention en délinquance ou tout autre domaine connexe;
- 2 à 5 ans d'expérience en intervention communautaire auprès de diverses clientèles (jeunes, adultes, aînés);
- Excellente maîtrise du français à l'oral et à l'écrit;
- Aisance avec les outils informatiques (Microsoft Office);
- Connaissance de la culture wendat (atout).

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Initiative
- Excellentes habiletés interpersonnelles
- Esprit d'équipe
- Capacité à créer et maintenir des liens significatifs avec une clientèle variée
- Empathie, respect, sens de l'écoute active
- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Discrétion et respect de la confidentialité
- Sens de l'organisation
- Sens de l'éthique
- Capacité d'analyse et de discernement
- Souplesse, capacité d'adaptation à des horaires et à des environnements variés

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 6 % de maladies/obligations familiales
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux employé·e·s temporaires Wendat ayant 120 jours travaillés
- 3) Aux membres de la Nation Wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 4) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 5) À la population

POUR POSTULER

Date limite : 10 avril 2026, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
255, place Chef-Michel-Laveau
Wendake (Québec) GOA 4V0
rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.